

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 2144 la décision n° 2144 du 16 décembre 1945 accordant un congé de six mois à M. Bourhis.

n° 2144 la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1947

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1947

Date du numéro
31 décembre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 1er. — Un congé administratif de Six mois pour en jouir à Marseille (Bouches-du-Rhône), etc... » Art. 2. — M, Bourhis rejoindra son lieu de congé par voie maritime ou aérienne selon les disponibilités, pour compter du 1er juillet 1947 », Lire : « Art. 1er. — Un congé administratif de six mois pour en jouir à Brest, etc... » Art. 2. — M. Bourhis rejoindra son lieu de congé par voie maritime ou aérienne selon les disponibilités, pour compter du 6 janvier 1948. » Art. 3 et 4 — (Sans changement.)

Le Gouverneur, P.-H SIRIEX.